



**INSTITUTION ADOUR**  
Etablissement Public Territorial de Bassin  
Hautes-Pyrénées - Gers - Landes - Pyrénées-Atlantiques

# GESTION DÉBIMÉTRIQUE CONCERTÉE DE LA RESSOURCE SUR LE BASSIN DE L'ADOUR

## PARTICIPATION DE L'OUGC IRRIGADOUR

---

Commission Lien Terre Mer – 8 juillet 2022

Juillet 2022

# Présentation de l'Institution Adour

## Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB)

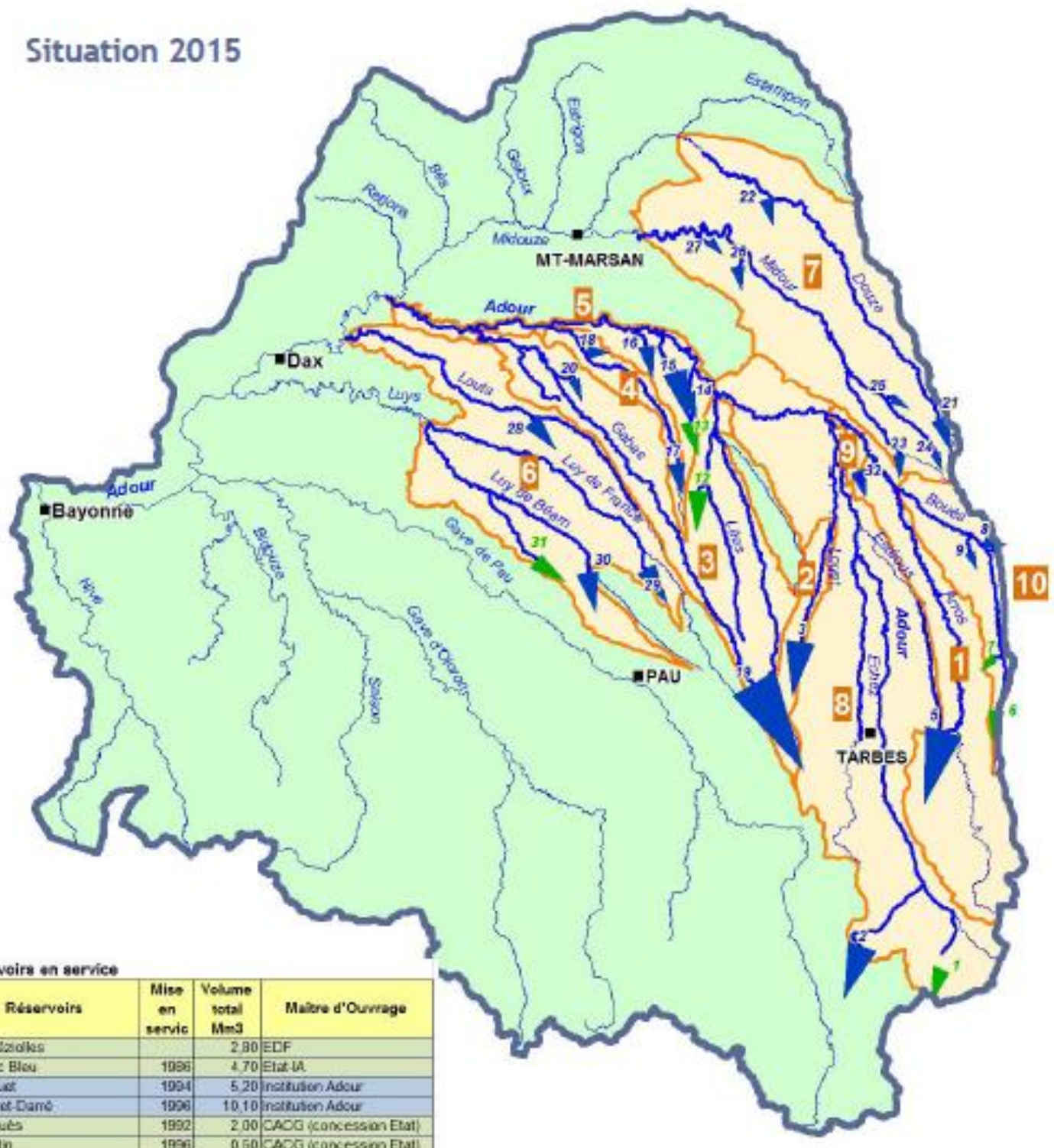
=> Syndicat mixte ayant la double compétence « Gestion des milieux Aquatiques » et « Prévention des Inondations » sur un bassin hydrographique cohérent

- La gestion quantitative de la ressource
- La gestion des risques d'inondation
- La gestion qualitative de la ressource
- La gestion et la protection des espèces et des milieux
- L'organisation de la gestion intégrée
- L'organisation et la gestion de l'information, de la communication

### Le bassin de l'Adour :

- Une superficie de 16 900 km<sup>2</sup>
- 4 départements
- 2 régions
- 1 238 communes
- Une population de 960 000 hab
- Un fleuve long de 320 km





Réservoirs	Mise en service	Volume total Mm3	Maître d'Ouvrage
1 Gréziolles		2.80	EDF
2 Lac Bleu	1986	4.70	Etat-IA
3 Louet	1994	5.20	Institution Adour
5 Arret-Damé	1996	10.10	Institution Adour
6 Bouès	1992	2.00	CACG (concession Etat)
7 Arin	1996	0.60	CACG (concession Etat)
8 Tillac	1999	1.03	Institution Adour
9 Cassagnac	2007	0.90	Institution Adour
12 Gabassot	2004	3.15	Autre (ASA)
13 Latrille	1995	2.40	Autre (ASA)
14 Brousseau	1995	1.85	Institution Adour
15 Lourden	1997	5.10	Institution Adour
16 Renung (Bayle)	1995	2.00	Institution Adour
17 Miramont	1993	1.95	Institution Adour
18 Fergues	1997	1.00	Institution Adour
19 Gabas	2005	20.00	Institution Adour
20 Coudures	1992	1.00	Institution Adour
21 Saint-Jean	1989	2.57	Institution Adour
22 Tailuret	1993	1.00	Institution Adour
23 Marbot	1993	1.02	Institution Adour
24 Bourès	1989	0.53	Institution Adour
25 Lapeyrie	1990	0.53	Institution Adour
26 Charros	1993	1.22	Institution Adour
27 Arthez d'Armagnac	1990	0.80	Institution Adour
28 Hagetmau-Monségu	1993	2.50	Institution Adour
29 Balain	1995	3.50	Institution Adour
30 Aygue-Longue	1990	3.20	Institution Adour
31 Aubin	2001	2.20	Autre (ASA)
32 La Barne	2015	1.00	Institution Adour
<b>Total en service</b>		<b>85.00</b>	



# Le soutien d'étiage\* sur le bassin de l'Adour

\*besoins des milieux et compensation des prélèvements (usages actuels)

**Propriétaire** et/ou gestionnaire de 27 barrages - réservoirs de soutien d'étiage ; 85 Mm<sup>3</sup> gérés

**Soutien d'étiage** = réalimentation des rivières (écologie) et compensation des prélèvements (économie)

L'Institution Adour **propriétaire** est responsable de :

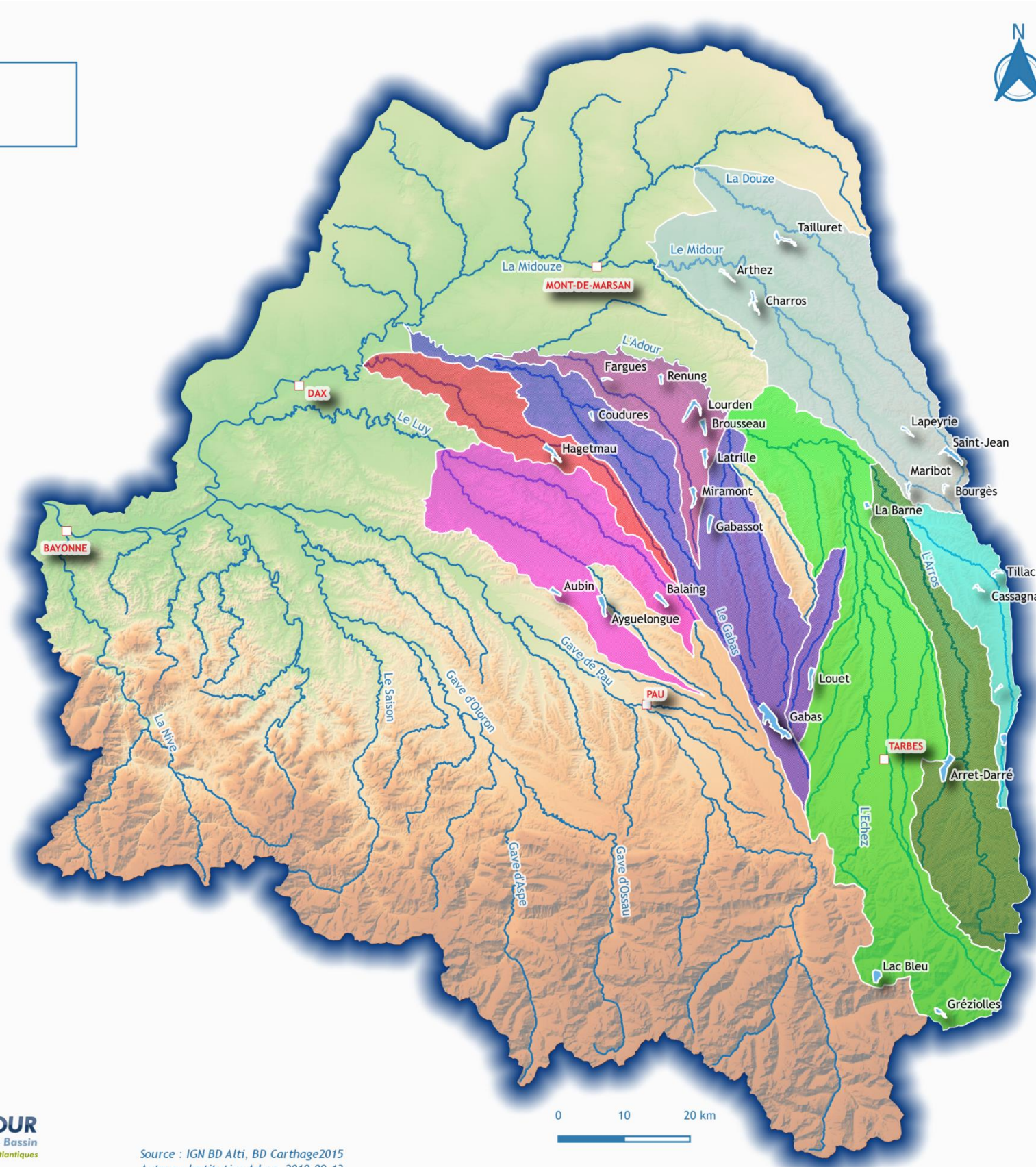
- ➔ la **gestion des eaux** : assurée en délégations de service public ou prestations de service
- ➔ les **gros travaux**
- ➔ la **sécurité publique**
- ➔ la **qualité des eaux** stockées et restituées

L'Institution Adour attribue et organise **les usages**.

**Gestion débitométrique concertée avec les usagers au travers de 9 commissions de gestion de rivière**

# La gestion concertée des ressources

Réservoirs de l'Institution Adour



**9 commissions de gestion de rivière:**

regroupant les représentants des usagers

⇒ choix tactiques (court terme) et stratégiques (moyen terme) de gestion des ressources)

⇒ En complémentarité avec protocoles spécifiques de l'OU

⇒ Décisions relayées par chambres et OU

# OUGC Irrigadour : les 4 chambres d'agriculture et l'EPTB Adour

**Irrigadour** = Organisme Unique de Gestion Collective (OUGC) des volumes alloués à l'irrigation (volumes prélevables, réforme initiée en 2007)

Syndicat Mixte ouvert avec les 4 chambres d'Agriculture du bassin ;  
Institution Adour → gestion de l'intérêt général multi-usages

Créé le 18 Décembre 2012 puis désignation par Arrêté Préfectoral le 29 Juillet 2013

Comité syndical constitué de 8 membres : 4 élus de l'IA + 1 élu de chaque chambre d'agriculture

## Missions :

- Déposer la demande d'autorisation unique pluriannuelle des prélèvements
- Arrêter chaque année un plan de répartition des volumes de prélèvement
- Donner son avis sur tout projet de création d'ouvrage
- Veiller au bon déroulement de la campagne d'irrigation
- **S'engager dans des actions de meilleure gestion de la ressource**

## Fonctionnement :

- 1 chargé de missions + implication des membres par mise à disposition de personnels = comité technique
- 1 commission Orientation (Ressources) et 1 commission Opérationnelle (gestion)



# OUGC Irrigadour dans l'amélioration de la gestion

---

Evolution des autorisations en fonction du contexte hydroclimatique

Enquête sur les assolements (répartition, dates) et les matériels

Participation aux commissions de gestion (IA) et comités de gestion des étiages (Etat)

- relai des décisions concertées de mesures volontaires de gestion (tours d'eau, arrêts temporaires)
- **protocole sous l'égide de l'OUGC pour l'Adour amont (et la Douze aval)**

Portage et/ou participation aux appels à projets « Economies et efficience de l'eau en agriculture » (AAP EE)

Participation aux démarches de co-construction des Projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE)



# Calendrier

2018

- Harmonisation des quotas

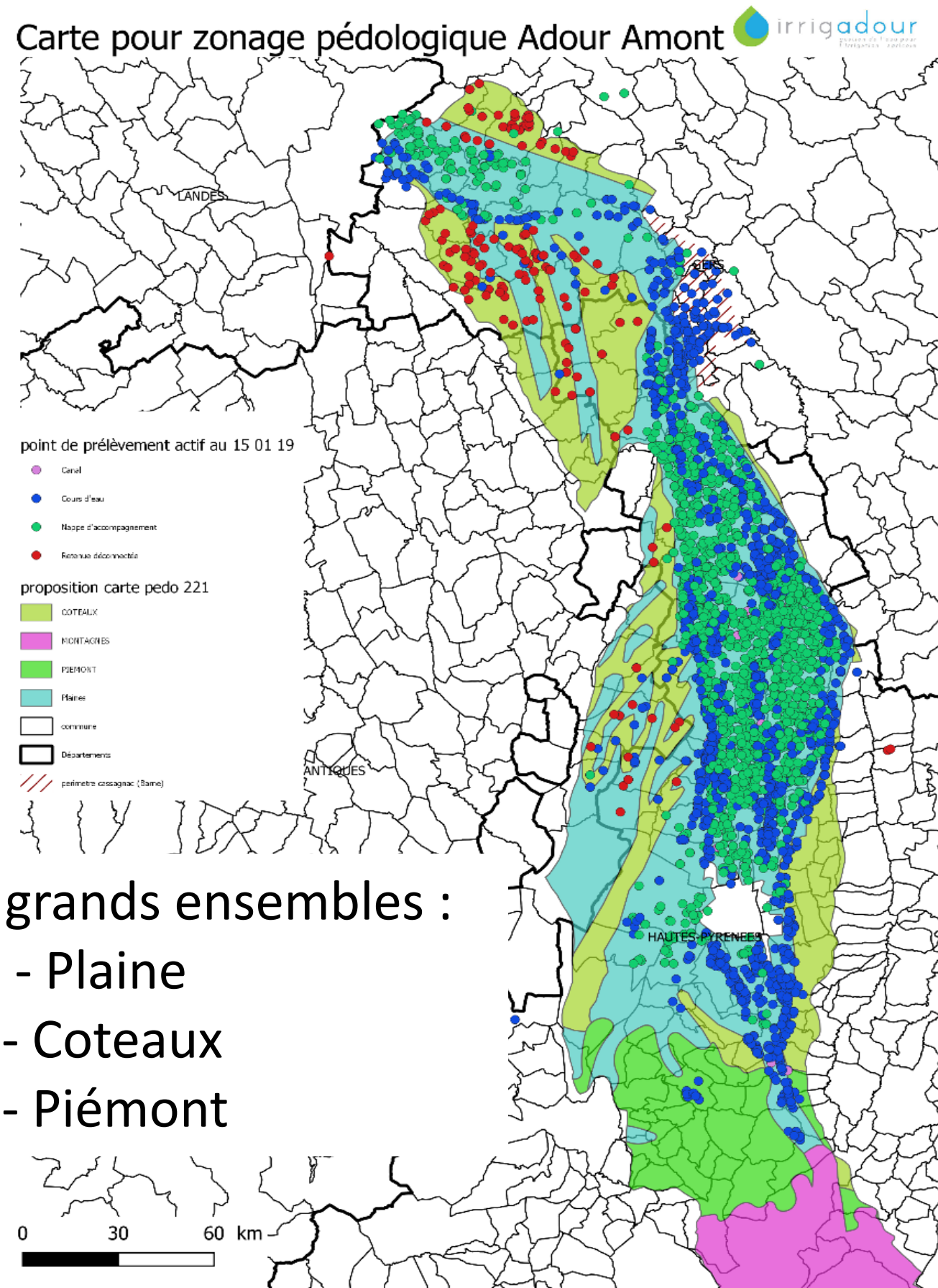
2019

- Adaptation des quotas avec le contexte pédologique et climatique

2020

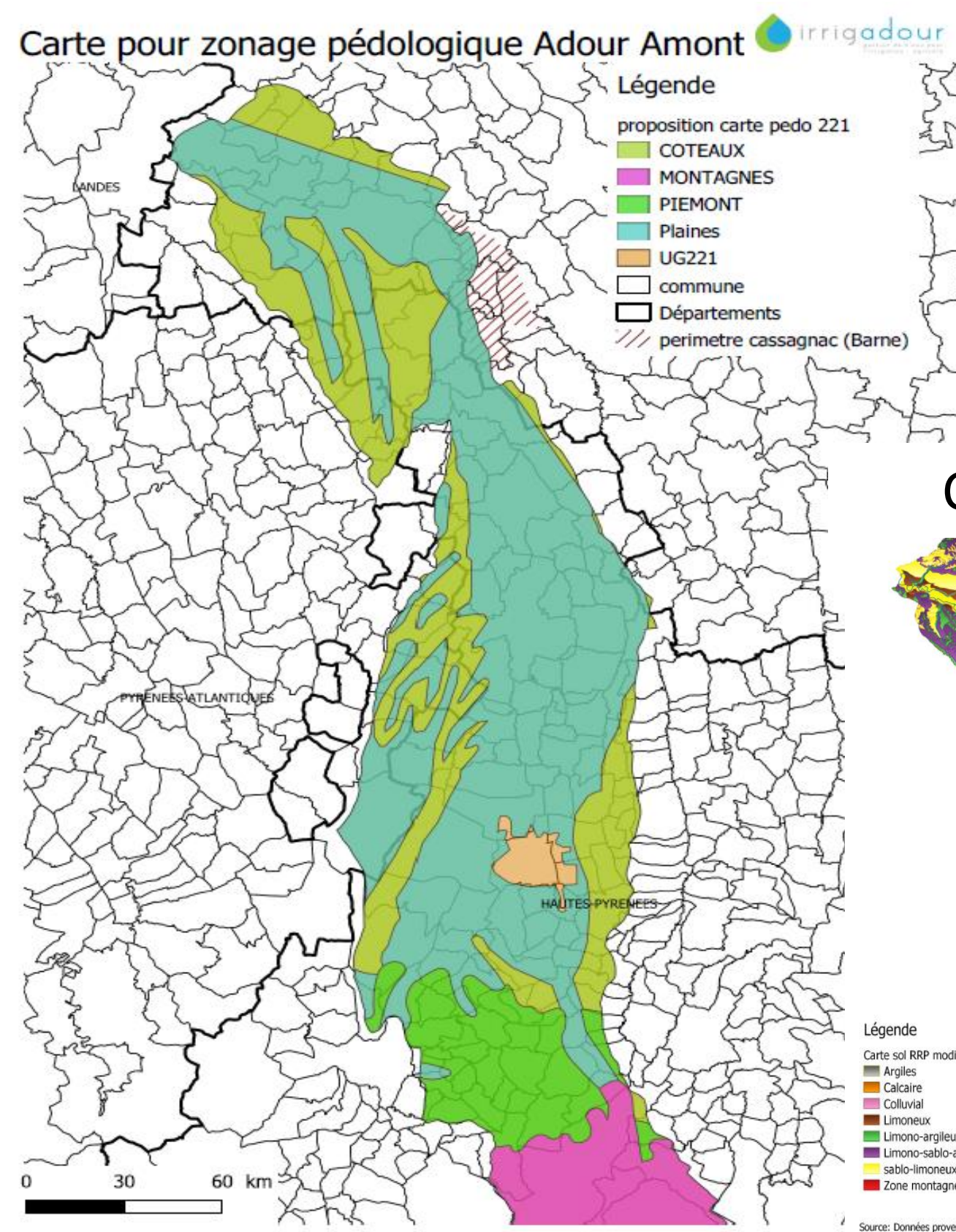
- Prise en compte des familles de cultures et critères de ressource à risque de déséquilibre

# Affectation de quotas par type de sol

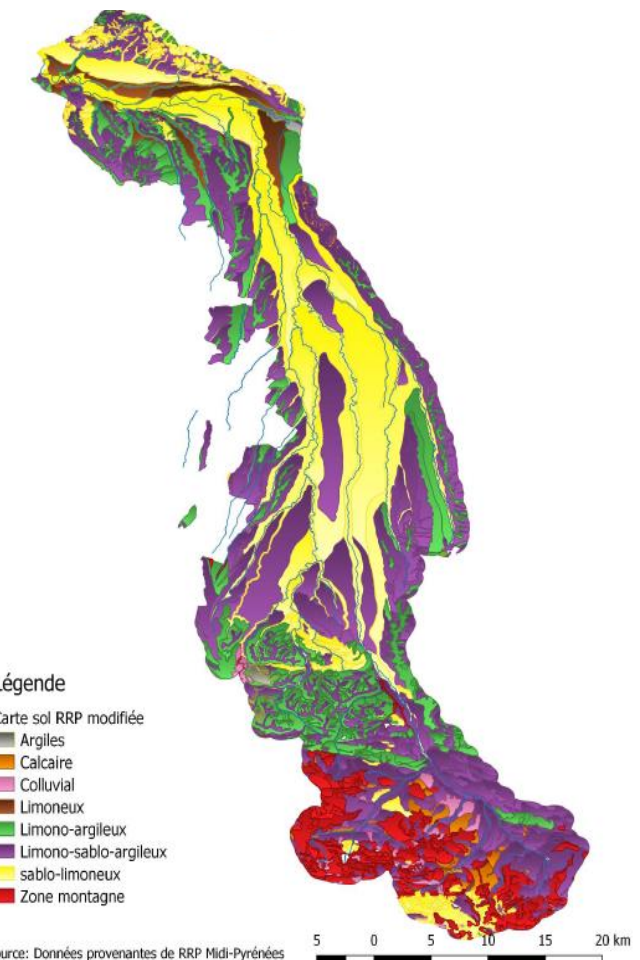


3 grands ensembles :

- Plaine
- Coteaux
- Piémont



Carte détaillée

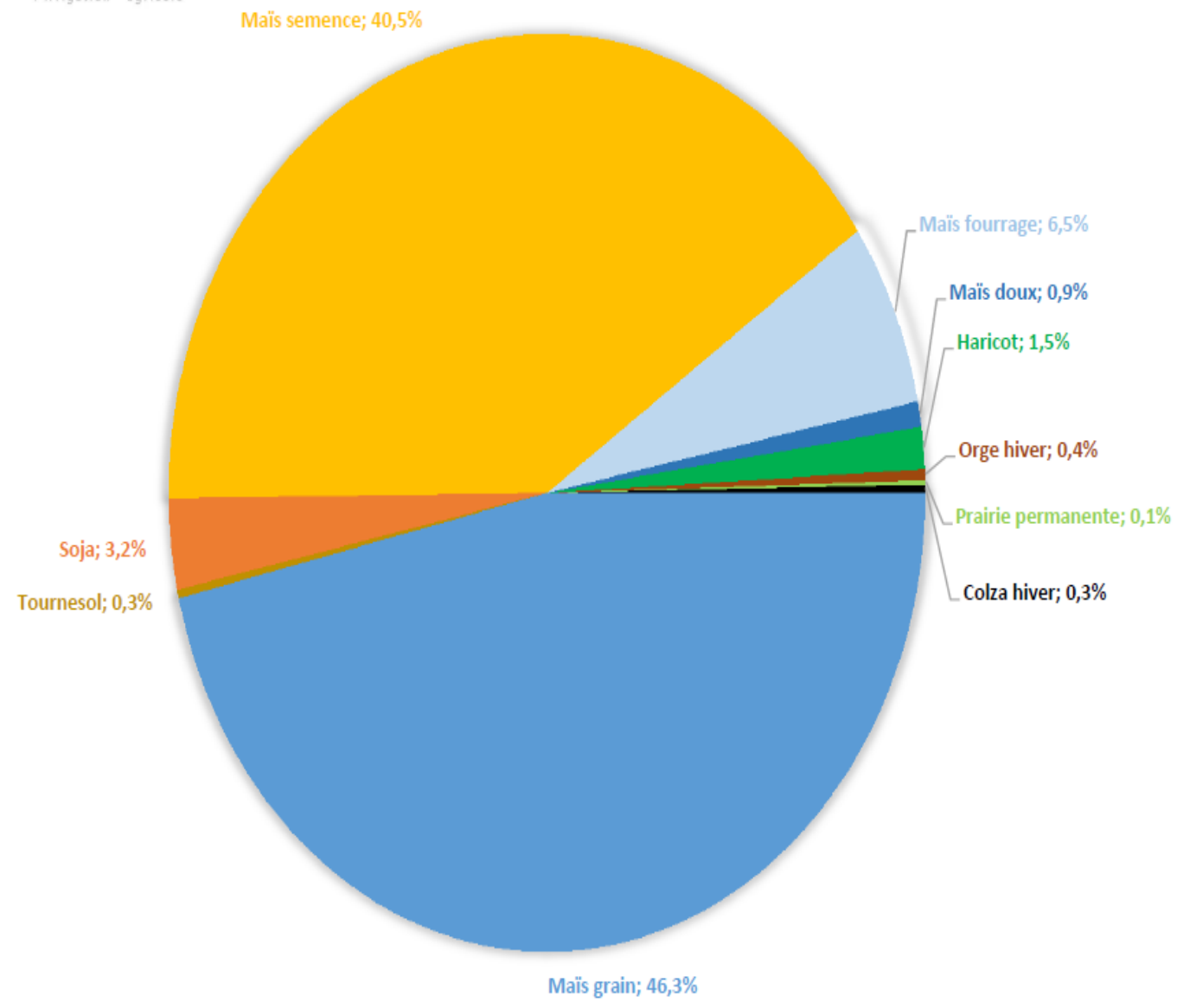




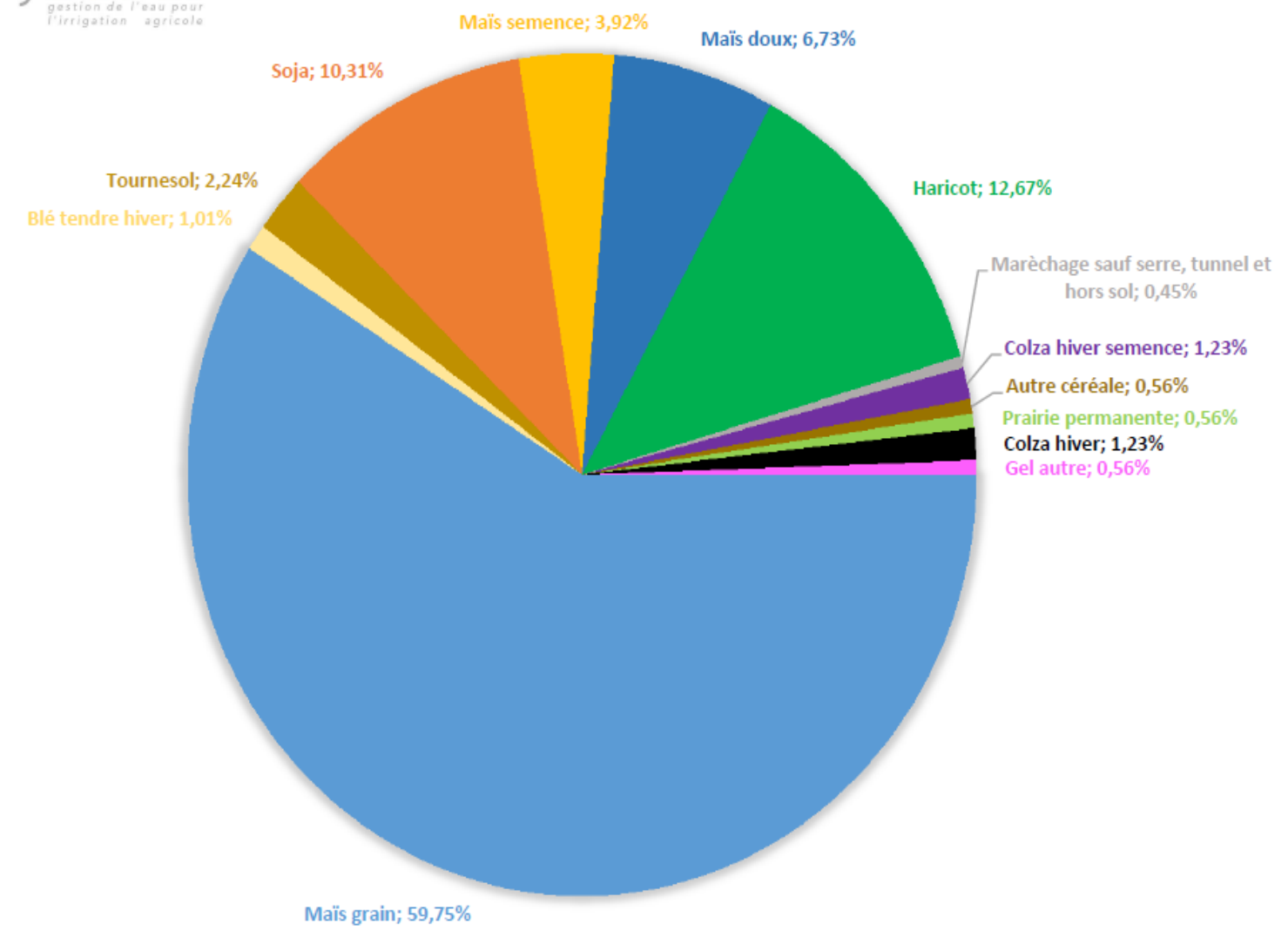
# Irrigadour : enquête sur les intentions d'assolements



ASSOLLEMENT 2018 SUR LES LEES

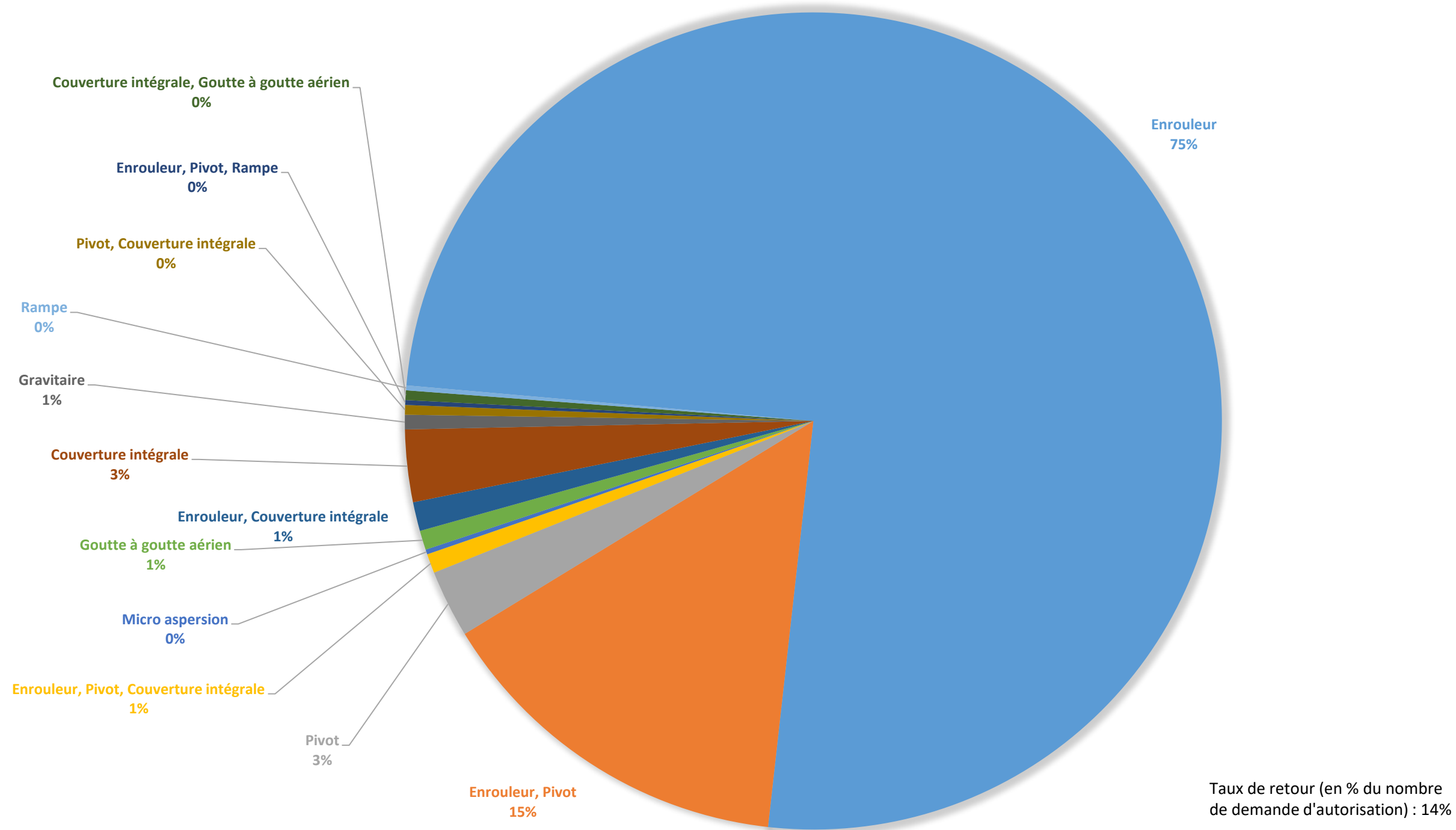


ASSOLLEMENT 2018 SUR LA BARNE REALIMENTE



# Bilan des informations collectées

## MATERIEL D'IRRIGATION SUR L'ADOUR AMONT (TOUTES RESSOURCES)



# Appel à projets « Economies d'eau en agriculture »

• Proposé par Agence de l'eau Adour-Garonne, 2017 à 2019

• Décliné sous 3 sous bassins versants, 3 dossiers déposés sous l'égide de l'OUGC Irrigadour

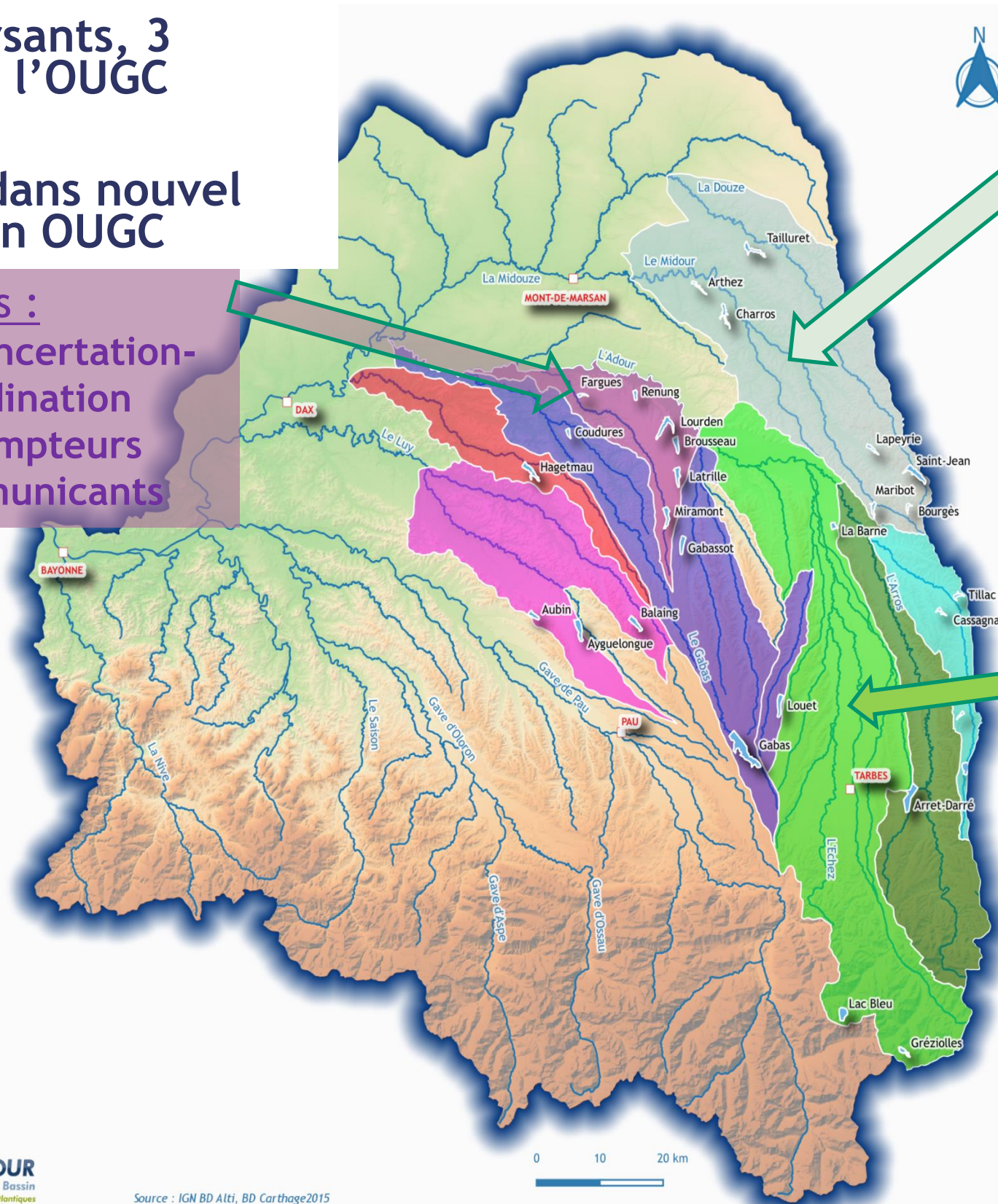
- Certaines actions poursuivies dans nouvel AAP EE 2021-2024 : participation OUGC

## Bahus :

- 1- concertation-coordination
- 2- compteurs communicants

Commission de gestion des étiages

- Adour amont
- Adour médian
- Arros
- Bouès
- Gabas - Lées - Louet
- Louts
- Luis
- Midour - Douze



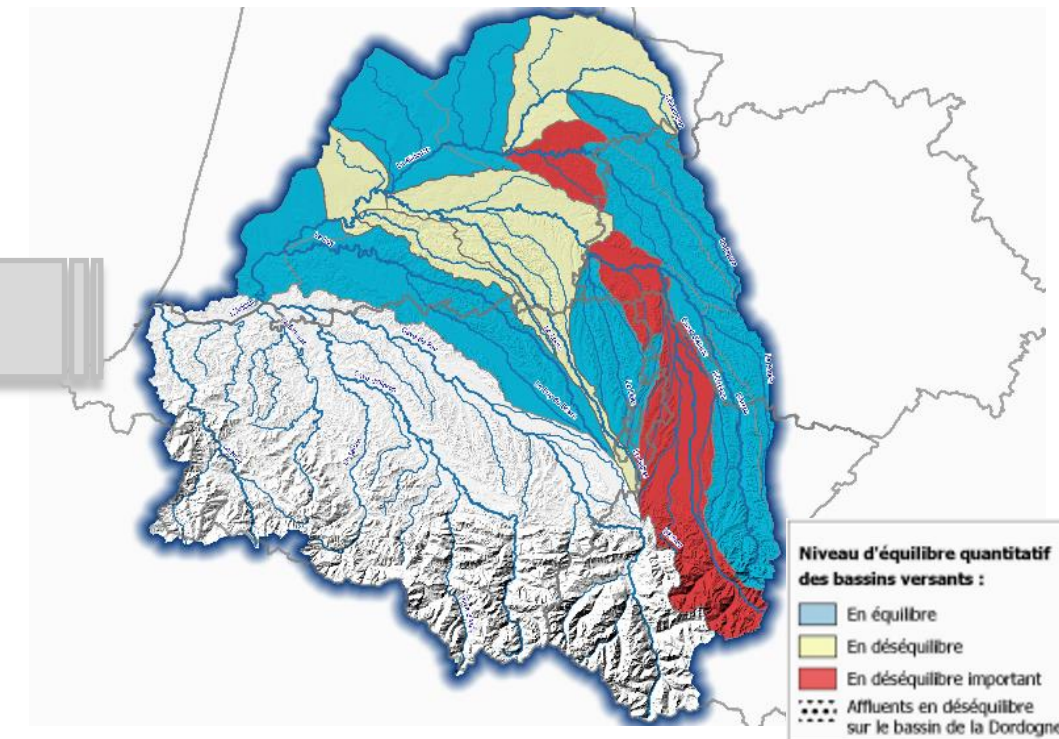
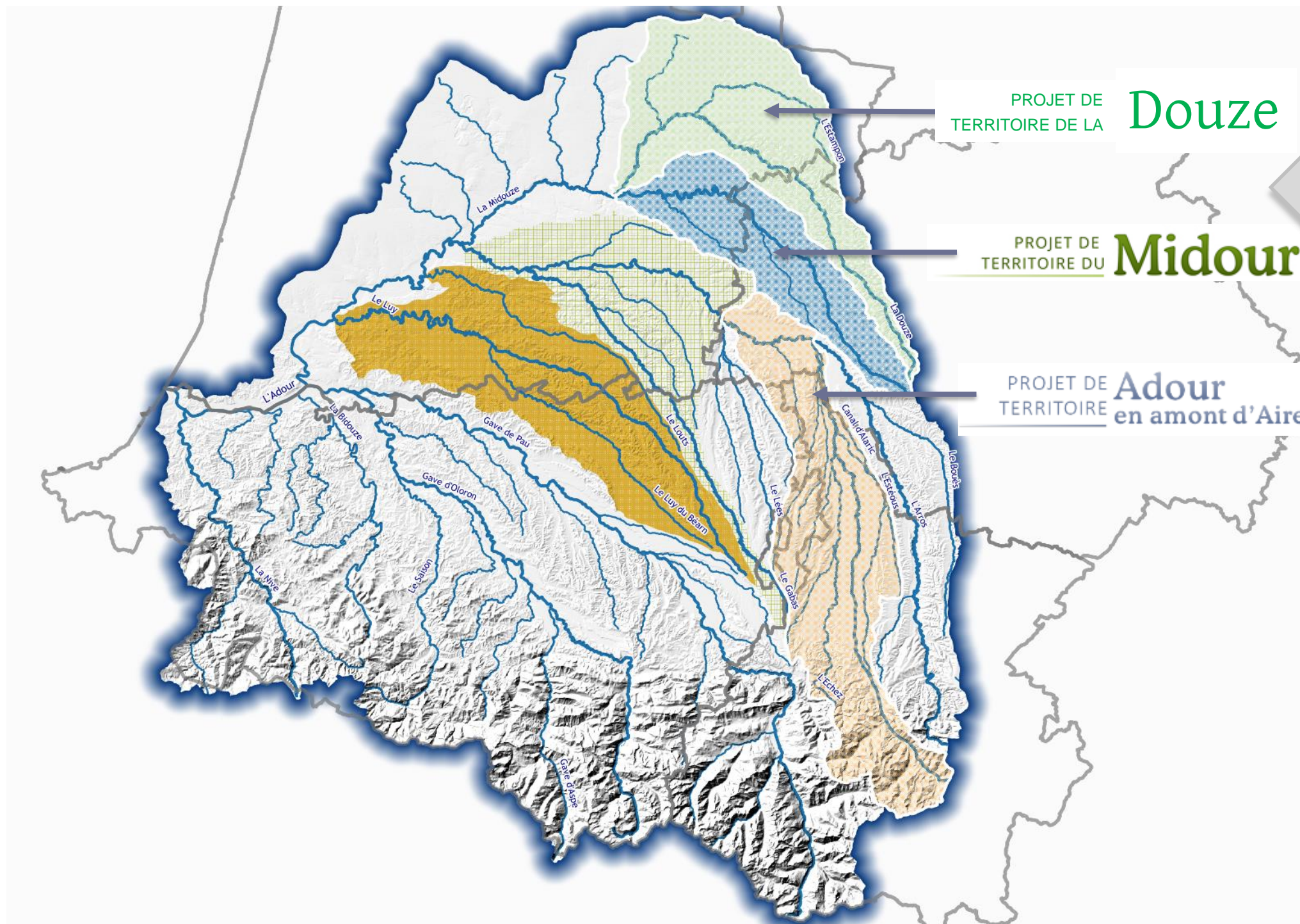
- ### Midour :
- 1-2- enquête et réunions collectives
  - 3- conseils agronomiques
  - 4- expérimentations techniques innovantes économies d'eau
  - 5- conseils gestion de l'eau
  - 6-7- conversion GGE et GGA
  - 8- promotion matériels hydroéconomiques
  - 9- réunions pour acceptabilité CC

- ### Adour amont :
- 1- connaissance réserve sol
  - 2- réglage matériels irrigation
  - 3- expérimentations pratiques agronomiques économes
  - 4- réseau sondes tensiométriques
  - 5- matériel hydroéconome: diag, conseil, évaluation
  - 6- accompagner remplacement submersion par aspersion
  - 7- améliorer la gestion des lâchers de soutien d'étiage
  - 8- renforcer diffusion des informations
  - 9- identifier freins et leviers pour adoption volontaire des CC
  - 10- connaissance des canaux et usages pour meilleure gestion Q



Source : IGN BD ALTI, BD Carthage 2015  
Auteur : Institution Adour, 2019-09-13

# Démarches de Projets de territoire pour la gestion de l'eau sur le bassin de l'Adour



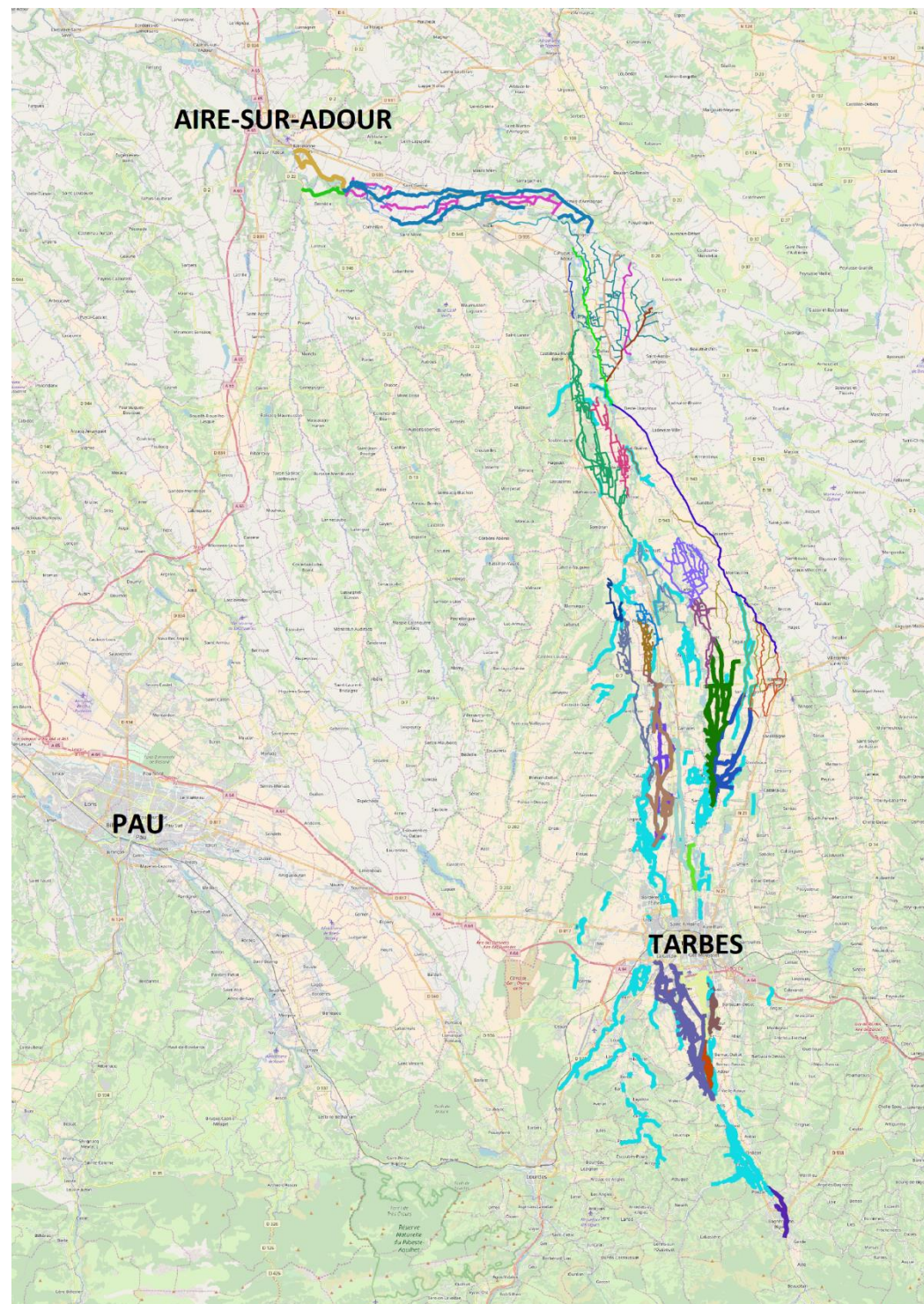
Carte des périmètres en déséquilibre quantitatif (SDAGE)



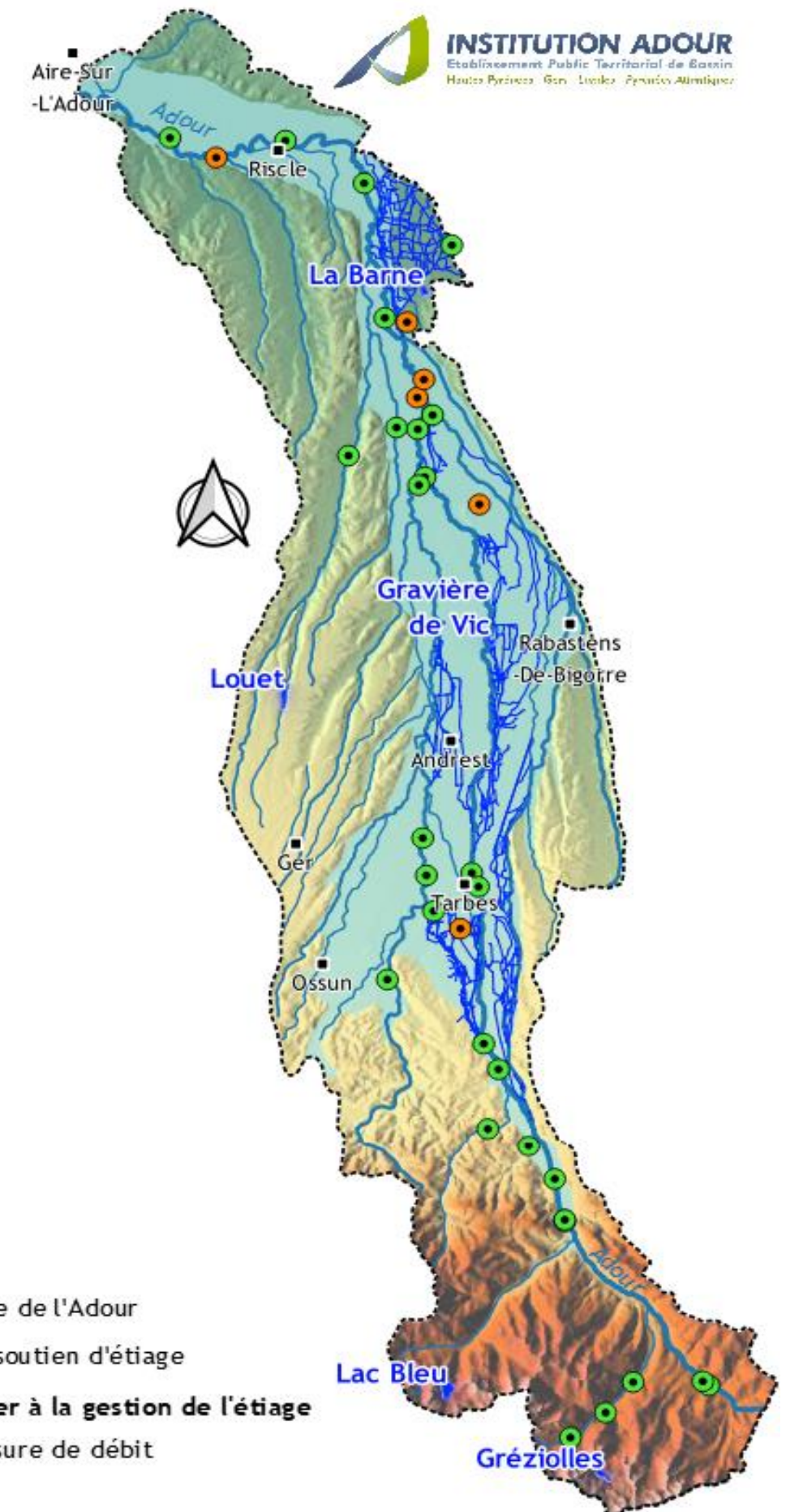
# Exemple de la gestion débimétrique concertée sur l'Adour amont

DOE, bases de la gestion débimétrique sur le fleuve Adour - exemple de l'Adour amont

- 1/ complexité du réseau hydrographique
- 2/ densité de réseaux de canaux



- 3/ territoire de gestion très étendu (1500 km<sup>2</sup>, Adour ~160 km)



## Copil Adour amont : gestion débitimétrique concertée

**Gouvernance basée sur la gestion concertée** = copil Adour amont (depuis 2012)

regroupant l'ensemble des représentants des usagers et partenaires institutionnels (DDTs, AE Adour-Garonne, OFB, APNE, SIAEP, Fédérations de pêche, pisciculteur, OUGC, chambres d'agri, associations d'irrigants, EDF, syndicat de rivière...)

Réunions fréquentes selon contexte hydroclimatique + points quotidiens avec principaux partenaires

**Objectifs de la gestion concertée** en copil ⇒ décisions pour :

1/ **gestion tactique**, basée sur données de contexte : hydroclimato, assolements, contraintes de ressources pour autres usages, état des ressources (cours d'eau, réservoirs, nappe, réseau ONDE) pour anticiper les baisses et lisser les variations de débit

2/ **gestion stratégique** (objectif moyen terme) : préserver la ressource pour satisfaire les multiples usages le plus longtemps possible, notamment pour faire face aux étiages automnaux

**Moyens mis en œuvre** : stratégies de gestion :

- [IA] : réalimentations
- [OUGC] : tours d'eau volontaires, arrêt de la submersion, dérivations des canaux, arrêts +/- temporaires...
- + synergies locales entre acteurs et adaptations de la réglementation « plan de crise »

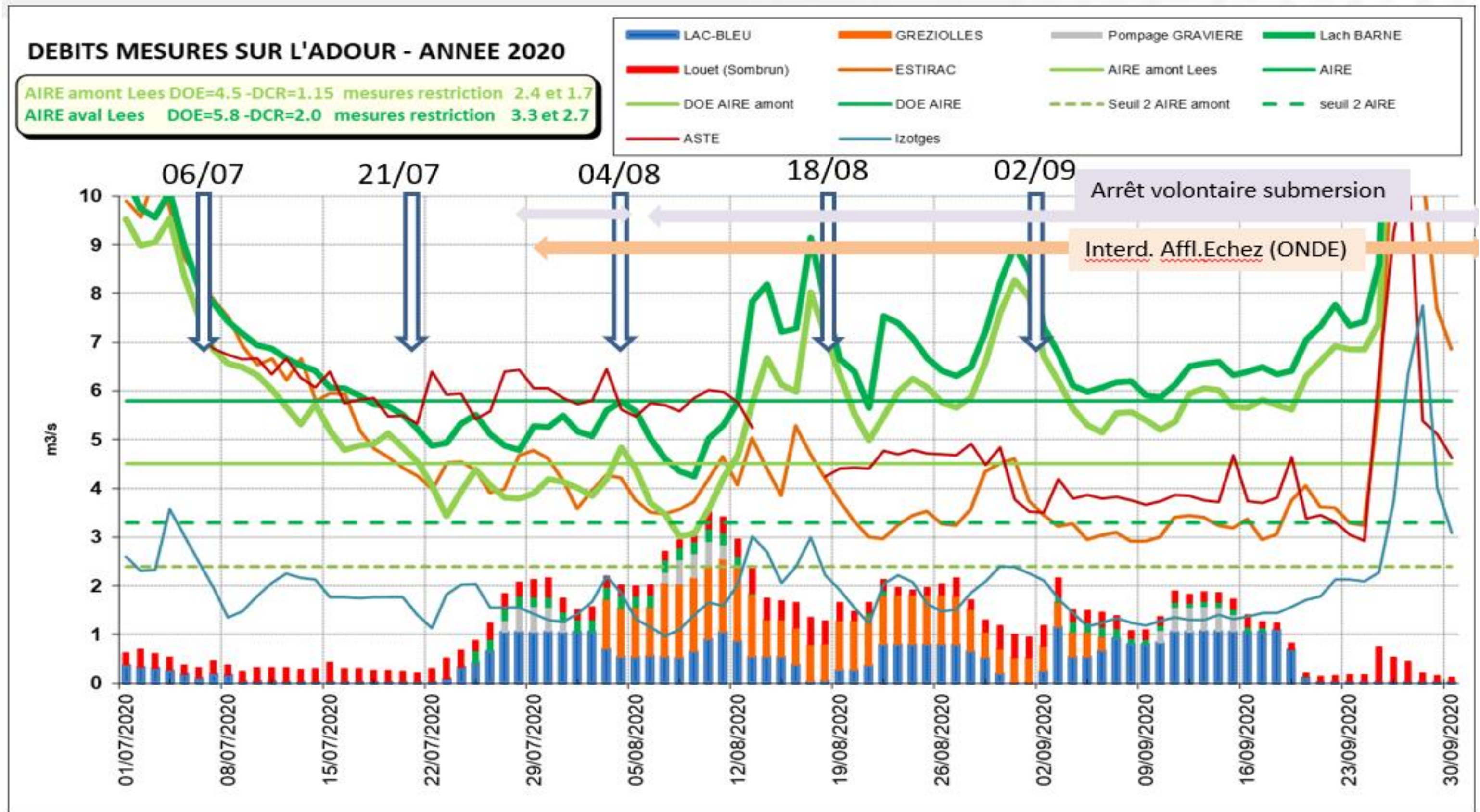
**Résultats** : Apaisement des tensions par compréhension des enjeux mutuels

Synergie entre partenaires

⇒ **Amélioration de la gestion**



# Illustration de la gestion débitimétrique concertée sur l'Adour amont



# OUGC : Protocole de gestion par les débits sur l'Adour amont



Dans le cadre du protocole de gestion Adour Amont les zonages suivants ont été définis par IRRIGADOUR

	Franchissement seuils		Information	Restrictions mises en place				
	DOE Aire Amont (QMJ)	Estirac (QMJ)		S	R	N 100m	I	C
Mesure de communication 1	5 m3/s		Information courriel + SMS					
Mesure d'anticipation 1	4,5 m3/s	3,3 m3/s	SMS d'alerte	Réduction de 30%				
Mesure de communication 1bis	3,4 m3/s		Information courriel + SMS					
Mesure d'anticipation 1bis	2,9 m3/s	2,5 m3/s	SMS d'alerte	Réduction de 50%	Interdiction 1 j / 8			-20%
Mesure de communication 2	2,9 m3/s		Information courriel + SMS					
Mesure d'anticipation 2	2,4 m3/s	2 m3/s	SMS d'alerte	Réduction de 80%	Interdiction 2 j / 8	Interdiction 1 j / 8		-25%
Mesure de communication 3	2,1 m3/s		Information courriel + SMS					
Mesure d'anticipation 3	1,7 m3/s	1,4 m3/s	SMS d'alerte	Arrêt total	Interdiction 4 j / 8	Interdiction 2 j / 8	Interdiction 1 j / 8	-50%
Mesure de communication 4	1,5 m3/s		Information courriel + SMS					
Mesure d'anticipation 4	1,15 m3/s	0,7 m3/s	SMS d'alerte	Arrêt total	Arrêt total	Interdiction 4 j / 8	Interdiction 2 j / 8	Salubrité

## Irrigation par submersion (S)

Prises d'eau pour les canaux quelque soit son usage (hors canaux avec règlement d'eau propre, à savoir : Alaric, Gespe, Tarsaguet, Riscle et Cassagnac) (C)

Prélèvements directs en rivière (dont les puits dans la limite de 5m) ou canaux (R)

Prélèvements en nappe dans une limite de 100m des rives de l'Adour (N 100m)

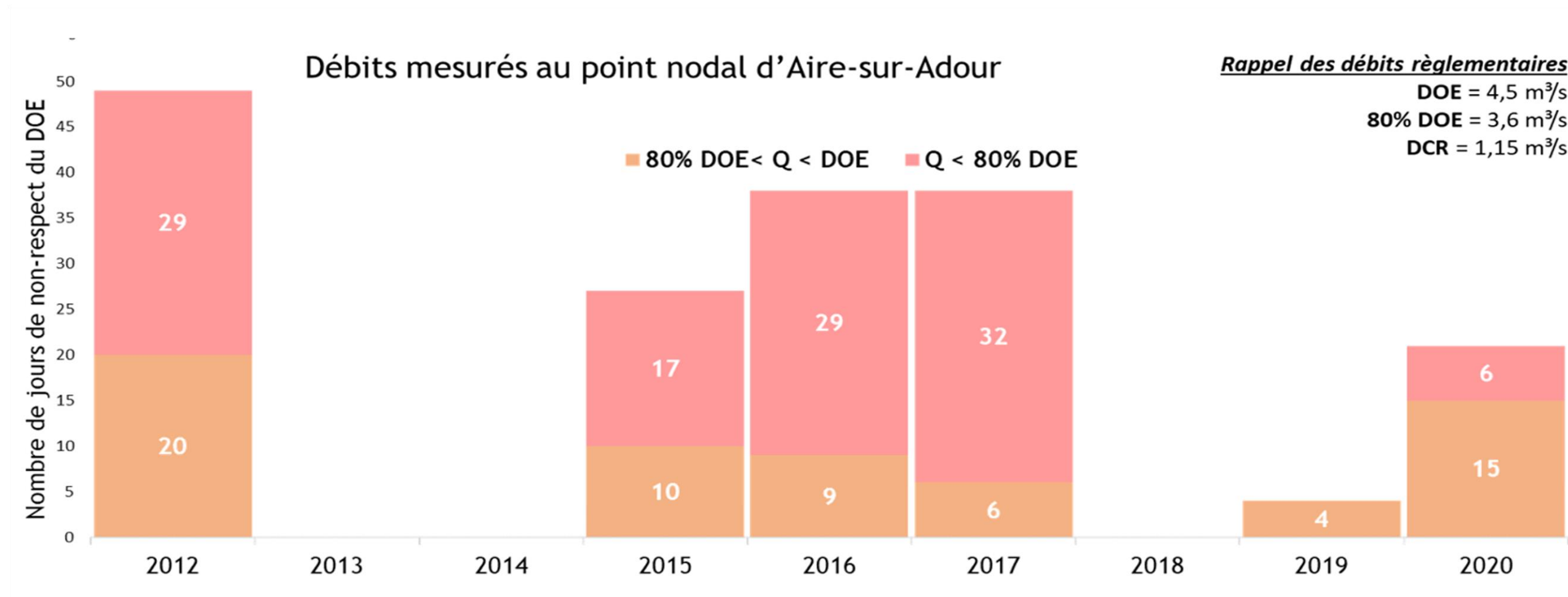
Prélèvements en nappe au delà de 100m des rives de l'Adour dans la limite de l'isochrone (I).





# Résultats de la gestion débitimétrique concertée sur l'Adour amont

👉 Amélioration de la gestion et du respect des objectifs



Synthèse de la gestion débitimétrique : **obligation de moyens** pour tendre vers les valeurs d'objectifs  
Si non possibilité compte tenu contexte hydroclimatique : **mesures de gestion volontaires anticipatrices**  
**Logique de gestion débitimétrique et notions reprises dans le décret GQ de juin 2021 « mesures graduées de gestion de crise » V/A/AR/C**



**Merci pour votre attention**

**Nous contacter**

Stéphane SIMON, [stephane.simon@institution-adour.fr](mailto:stephane.simon@institution-adour.fr), 05 58 46 63 18

